

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice M. BARBE Richard, M. BELLOT Johannes, M. BORRACHERO Manuel, Mme BUFFETEAU Aurore, Mme NAULEAU Prisca, M. CAILLE Pierre, Mme BUGNET Carine, M RODRIGUEZ Michel, Mme SIGNAC Virginie, M CARRERE Gabriel et Mme ARBAUDIE Linda.

Absents

M. BRIEUX Jimmy ayant donné procuration à M CARRERE Gabriel
Mme GREULT ayant donné procuration à M BARBE Richard
Mme GLENISSON ayant donné procuration à Mme BUFFETEAU Aurore
M DUBOURDIEU excusé.

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 mars à vingt heures le conseil municipal légalement convoqué en date du 14 mars s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard BARBE, Le Maire.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M BORRACHERO est désigné secrétaire de séance.

Début de la séance : 20h

ORDRE DU JOUR

I – ADMINISTRATION GENERALE : R. BARBE

- **Avenant ETR:**

Le Maire indique que certains travaux supplémentaires concernant l'aménagement de la « Rue du Pouyau », non prévus sur les devis initiaux doivent faire l'objet d'un avenant afin de régulariser le montant total du marché.

- Montant de l'avenant de l'entreprise ETR : 3 322,00 € HT / 3 986,40 € TTC
- Ce qui porte le montant total du marché à la somme de 218 483,31 HT / 262 179,97 € TTC

A L'unanimité, le conseil municipal accepte cet avenant.

- **Courrier M et Mme DUBOIS :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil la demande de Monsieur et Madame DUBOIS Jean-Marc et Pascale d'acquérir la parcelle B 967 rue du 8 Mai 1945. Cette parcelle de 74 m² est située en zone UA du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Lors du conseil municipal du 30 novembre 2023, il avait été décidé la vente à 70€ le m² et il avait été précisé que les frais de notaire et de bornage seraient à la charge des acquéreurs. Monsieur Le Maire fait lecture du courrier de ces derniers en date du 16 février 2024 demandant la baisse du prix au m².

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de porter le prix à 65 € le m².

II – FINANCES :

- **Achat broyeur et reprise débroussailleuse**

Suite à l'achat d'un nouveau broyeur pour un montant de 11 400 €, la société RULLIER, fournisseur de ce matériel a procédé à la reprise d'une ancienne débroussailleuse de la commune pour la somme de 1800 €, qui avait été acquise en 2022 pour la somme de 3 120 €.

Mme NAULEAU explique qu'il est nécessaire de procéder aux des écritures suivantes :

- achat broyeur 2158 pour un montant de 11 400 €
- de sortie de l'actif de cette ancienne débroussailleuse (écritures de sortie ci-dessous)

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAP	COMPTE	MONTANT	CHAP	COMPTE	MONTANT
042	6751	3 120	77	7751	1800
			042	7761	1320
	TOTAL	3120		TOTAL	3120

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAP	COMPTE	MONTANT	CHAP	COMPTE	MONTANT
040	192	1320	040	2158	3120
			024		- 1800
	TOTAL	1320		TOTAL	1320

A l'unanimité, le conseil valide ces écritures comptables.

- **Subvention Tennis club du Fronsadais**

Madame NAULEAU présente la demande de subvention du tennis club du Fronsadais d'une hauteur de 250 €.
Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- 11 voix Pour et 3 voix Contre, l'octroi d'une subvention de 100 € pour l'association « Tennis Club Intercommunal du Fronsadais ».

Le conseil soulève le nombre important de demande de subvention émanant des différentes associations. Il soulève également la diminution des aides attribuées à la commune, ce qui malheureusement demande une réflexion plus attentive aux choix des subventions quelle peut attribuer. Le conseil propose la création d'un tableau récapitulatif des demandes des associations dans lequel serait répertorier certains critères notamment le nombres d'adhérents résidant la commune.

- **Subvention exceptionnel Les Cyclos du Fronsadais**

Mme NAULEAU présente le courrier reçu le 30 janvier 2024 de l'association des Cyclos du Fronsadais sollicitant une subvention exceptionnelle auprès de la commune. Au vu du manque de précision, les élus décident de reporter cette demande au prochain conseil.

- **Subvention école**

Mme NAULEAU informe du courrier des enseignantes de l'école sollicitant une subvention pour la sortie scolaire suivante :

Mesdames LAFFORGUE et CAILLE CE2/CM1 et CM2 :

- une subvention pour la découverte du patrimoine régional avec la visite de différents sites remarquables du Périgord.

Ce voyage comprendrait 2 nuitées et aurait des intérêts sportifs (randonnée et escalade et VTT) et de citoyenneté (responsabilité, autonomie, respect d'autrui).

Ce projet pourrait être financé par les parents à hauteur de 90 € par enfant, 3 262 € par la coopérative scolaire et une subvention de la commune à hauteur de 3 000 €.

Après en avoir délibéré et à 13 voix Pour et 1 Abstention, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 3 000 € pour ce voyage scolaire.

Le conseil discute de la possibilité pour l'école de réaliser des activités à buts lucratifs afin de financer d'avantage les sorties scolaires.

III – PERSONNELS : R. BARBE

- **Modification règlement intérieur périscolaire**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les modifications apportées au règlement intérieur périscolaire de l'Ecole du Vieux Platane, qu'il est nécessaire de remettre aux parents lors des inscriptions scolaires.

Après discussion, la modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

IV - ANIMATIONS : J. BELLOT

- **Repas des aînés : choix menu et tarif repas des accompagnants**

Monsieur BELLOT, adjoint au Maire informe le conseil, après avis de la commission animation, des prestations du Traiteur CHEVRIER proposant un menu pour le repas des aînés, sans le vin à 38,50 €.

Monsieur l'adjoint fixe le tarif du menu et vin compris à 40 euros pour les accompagnants.

A l'unanimité, les Élus municipaux émettent un avis favorable à ces propositions.

V – BATIMENTS / VOIRIE : M. BORRACHERO

- **Travaux d'aménagement cabinet médical : choix des entreprises**

Monsieur BORRACHERO informe le conseil du retour positif du permis de construire concernant le cabinet médical. Les membres de la commission bâtiment se sont réunis le 12 mars 2024 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, sont retenus les prestataires suivants :

	Intitulé du LOT	Prestataire retenu	Montant HT	Montant TTC
1	Maçonnerie – Gros œuvre	ETS LTCI	11 395,00 €	13 674,00 €
2	Charpente – Couverture-Zinguerie	ETS DUBOIS ET FILS	9 865,18 €	11 838,22 €
3	Menuiserie extérieure	ENTREPRISE PENCHAUD	6 167,00 €	7 400,40 €
4	Cloison-Doublage	ENTREPRISE PMF	13 602,00 €	16 322,40 €
5	Peinture	ENTREPRISE EPRM	2 889,00 €	3 466,80 €
6	Revêtement sols et murs	ENTREPRISE EPRM	4 196,00 €	5 035,20 €

7	Electricité	ENTREPRISE DE LA DORIE	4 143,27 €	4 971,92 €
8	Plomberie -Chauffage réversible	ENTREPRISE ABANZAS	9 922,48 €	11 906,98 €
9	Enduit extérieur	ENTREPRISE EFEP	9 966,20 €	11 959,44 €
TOTAL			72 146,13 €	86 575,36 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition ci-dessus et valide la décision de la commission bâtiments.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget 2024.

Fin de la séance : 21H40

M. BARBE, Le Maire

M. BORRACHERO. Le secrétaire de séance.